

Calendrier départemental – organisation du temps scolaire 2024

<p>Le 04 mars 2024</p>	<p>Diffusion aux collectivités locales disposant des compétences scolaires (communes, EPCI et syndicats scolaires) d'un courrier et des annexes précisant les modalités de renouvellement (reconduction ou modification) des organisations actuelles du temps scolaire (envoi fait par la DOS).. Diffusion à tous les directeurs d'école, présidents des conseils d'école, d'un courrier et des annexes précisant les modalités de renouvellement (reconduction ou modification) des organisations actuelles du temps scolaire (envoi par les IEN).</p>
<p>Du 04 mars 2024 au vendredi 05 avril 2024</p>	<p>Les directeurs des écoles conduisent un dialogue avec les élus, les parents, pour proposer une organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024 (reconduction ou modification). Les conseils d'école sont réunis. Au besoin, un conseil d'école extraordinaire peut être organisé avant le 12 avril 2024.</p>
<p>Jusqu'au vendredi 12 avril 2024</p>	<p>Les conseils d'école et/ou les collectivités transmettent leur demande de reconduction ou de modification de l'organisation du temps scolaire actuelle à l'IEN de la circonscription.</p>
<p>Pour le vendredi 03 mai 2024 au plus tard</p>	<p>Les IEN communiquent à la DOS les propositions d'organisation du temps scolaire issues des demandes qui leur ont été adressées, assorties de leur avis (annexe 2).</p>
<p>Du lundi 13 mai au vendredi 17 mai 2024</p>	<p>L'IA-DASEN examine les demandes de renouvellement (reconduction ou modification) des projets d'organisation du temps scolaire et arrête les schémas pour les rentrées 2024, 2025 et 2026.</p>
<p>Le lundi 21 mai 2024</p>	<p>L'IA-DASEN consulte la collectivité territoriale compétente en matière de financement et d'organisation des transports scolaires.</p>
<p>CSASD 1^{er} degré - 20 juin 2024</p>	<p>L'IA-DASEN présente les schémas d'organisation du temps scolaire au CSASD 1^{er} degré.</p>
<p>Le 21 juin 2024</p>	<p>Expiration du délai d'un mois pour retour de l'avis de la collectivité territoriale compétente en matière de financement et d'organisation des transports scolaires. L'IA-DASEN arrête les heures d'entrée et de sortie de chaque école pour consultation du CDEN.</p>
<p>CDEN Novembre 2024</p>	<p>L'IA-DASEN présente les schémas d'organisation du temps scolaire au CDEN. Les organisations sont annexées au règlement type départemental.</p>